

23Août1934

I- L'éloquence des dates

Le Journal Officiel de la République Libanaise est un document confidentiel.

Les défenseurs du grand garçon nous accusent comme d'un crime de ne l'avoir pas cité in extenso.

Mais quelques mensonges de plus ne changent rien à l'inexorable éloquence des accusations, des aveux et des dates.

Un rappel de ces dates n'est pas chose inutile.

Le 31 Janvier 19320, la note du Haut-Commissaire est signifiée aux Commissions Foncières.

Le 17 Février 1930, les paysans de Ana sont jugés et déboutés.

Le 28 Février 1930, Georges Iskandar, président de la 5^{ème} Commission Foncière, reçoit de l'avancement et est nommé à Beyrouth par Emile Eddé.

C'est-à-dire qu'en 17 jours, Emile Eddé convoque le juge, le menace et lui donne des ordres.

Que ce même juge convoque les paysans, les juges et les déboute, avec une foudroyante rapidité, et attribue à Emile Eddé les 99 maisons de Ana.

Et que, onze jours plus tard, le président de la 5^{ème} Commission bénéficie d'un avancement.

Evènement unique dans les annales de la Justice libanaise.

Toute la casuistique du monde ne changera rien à cette sèche précision

Emile Eddé ne peut nier la chronologie.

Aux injures de sa feuille, nous opposons des dates.

Que fait-il répondre ?

Que Georges Iskandar n'a pas bénéficié seul d'un avancement ;

Et que le décret qui l'avancait portait d'autres signatures.

Reprenons ces deux arguments :

Le décret No 6323 portait d'autres noms ?

Bien entendu : mais les autres magistrats qui bénéficiaient ce jour-là d'un avancement n'avaient pas jugé quatre-vingt-dix-neuf affaires au profit d'Emile Eddé.

Leur cas n'intéressait personne.

Ils n'étaient pas les complices d'une forfaiture.

Le décret n'était pas signé d'Emile Eddé seul ?

Les ??? signatures également n'intéressaient personne.

Ni le ministre des Finances, ni le ministre de la Justice n'avaient gagné 99 affaires auprès d'un des magistrats.

Une seule chose intéressait la moralité publique :

Le lien de cause à effet entre les 99 procès gagnés, la convocation et les menaces, et l'avancement.

Ce lien n'existait qu'entre Georges Iskandar et Emile Eddé.

Et on aura beau nous traiter de pieux falsificateurs, les faits restent les mêmes.

Georges Iskandar, menacé et convoqué, écrivant le jugement sous la dictée d'Emile Eddé, lui fait gagner 99 procès le 17 Février 1930.

Et onze jours après, par un décret signé Emile Eddé, il bénéficie d'un avancement.

La belle attitude, d'ailleurs, pour un chef de gouvernement.

Surtout quand il a bénéficié du régime des décrets-lois et qu'il s'est targué d'être le seul homme de son ministère.

Un Président de Conseil ne rejette pas sur d'autres ministres et encore moins sur des fonctionnaires la responsabilité des mesures signées par lui.

Curieuse conception, en vérité, des fonctions d'un chef de gouvernement : pour le Président du Conseil gagner les 99 affaires et toucher les jetons de présence. Pour les autres, les responsabilités.

II.- Procédés significatifs

Nous en sommes à notre dix-huitième numéro.

Et on nous accuse d'avoir dit pis que pendre de Habib pacha el-Saad, en décembre 1930, six bons mois avant notre existence, et d'en avoir ainsi fait un Président de la République.

Et la diversion, dans un cadre endeuillé, sur les « beys au cœur tendre » ne vaut guère mieux.

Notre question est précise.

Les habitants de Ana ont été spoliés par Emile Eddé.

On nous répond : « On en a malmené d'autres ailleurs ».

C'est fort possible.

Mais ce n'est pas le moyen de rendre leurs maisons aux paysans de Ana et cela ne diminue en rien leur malheur.

Et comme fiche de consolation, ils préféreraient une enquête.

III.- Notre poste émetteur

Allons-nous renoncer à notre mutisme ?

Aurons-nous enfin notre poste émetteur ?

Si nos renseignements sont exacts, le projet est en voie de réalisation.

L'emplacement du poste aurait été choisi.

Félicitons-nous de cette heureuse mesure.

Elle était nécessaire pour nous défendre.

Les commentaires agressifs de certains postes émetteurs restaient pratiquement sans réplique.

Nous pourrons bientôt leur répondre. Et cette possibilité d'une riposte immédiate sera le meilleur gage de pondération et de calme.

Nécessaire pour mieux nous faire connaître à l'étranger.

Les beautés naturelles du Liban pourraient y être utilement exaltées. Nous servirons quotidiennement à nos auditeurs égyptiens, irakiens et palestiniens un petit couplet sur Ehden, Deir-El Kamar, Aley ou Djezzine. On peut être sûr qu'il sera entendu.

Et on peut trouver dans une ville universitaire comme Beyrouth les éléments permanents qui assureront à ce poste l'intérêt et la diversité nécessaires pour capter les auditeurs.

D'un point de vue politique plus précis encore, ce poste émetteur peut présenter de grands avantages. La possibilité de s'adresser directement à tous les bourgeois de l'intérieur, de leur expliquer, franchement et dans leur langue, les bases d'un programme et d'une politique qu'ils ignorent, peut-être d'un puissant intérêt.

Nous avons jusqu'aujourd'hui négligé ce puissant et redoutable moyen de propagande.

Grâce à l'activité réalisatrice du Haut-Commissaire, cette lacune dans notre organisation économique et politique, va être comblée.